



FACULTÉ  
DE DROIT ET  
DE CRIMINOLOGIE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

# La place réservée aux victimes au sein de la justice internationale pénale

**Thèse présentée par Marie-Laurence HÉBERT-DOLBEC**

en vue de l'obtention du grade académique de docteur en science juridique  
Année académique 2020-2021

Sous la direction de la Professeure Anne LAGERWALL, promotrice

Centre de droit international

## Jury de thèse :

Olivier CORTEN (Professeur, Université libre de Bruxelles, Président)

Vaios KOUTROULIS (Professeur, Université libre de Bruxelles, Secrétaire)

Gilbert BITTI (Juge international, Chambres spécialisées pour le Kosovo)

Sandrine LEFRANC (Chargée de recherche, CRNS/Institut des sciences sociales du politique)

Immi TALLGREN (Professeure, Université d'Helsinki)

fnrs



# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>i</b>
<b>Table des matières</b>	<b>iii</b>
<b>Abréviations</b>	<b>vii</b>
<b>Introduction.</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE. LA PLACE RESERVEE AUX VICTIMES AU SEIN DE LA JUSTICE INTERNATIONALE PENALE : STATUT ET DROITS DANS LES PROCES.</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre 1. La place des victimes dans les procédures devant la Cour pénale internationale. Accès et droits, entre sac et ressac.</b>	<b>19</b>
1.1. L'accès à la justice et la demande de participation : d'une valorisation des intérêts des victimes à une standardisation des procédures.	21
1.1.1. Qui est victime devant la Cour pénale internationale ?	23
1.1.2. Les formulaires standards de demande de participation, du récit à la formalité	27
1.1.3. Le processus d'analyse des demandes de participation, de la détermination judiciaire à la décision administrative	64
1.2. La représentation légale : d'un libre choix à l'imposition d'une collectivisation massive	70
1.2.1. L'organisation de la représentation légale, de l'espoir d'une représentation individuelle facultative à une représentation légale commune de masse obligatoire	72
1.2.1. L'identité du représentant légal, de libre choix à la contrainte	84
1.3. Le droit à la participation, de significative pour les victimes à utile pour la Cour.	90
1.3.1. Les modalités de la participation des victimes : d'une participation significative à une participation indirecte et utile	92
1.3.2. Les circonstances de la participation des victimes : de l'inertie au pragmatisme	103
1.4. Le droit à la réparation, entre justice réparatrice et justice rétributive.	110
1.4.1. L'ordonnance de réparations et l'évaluation du préjudice imputable à l'accusé : de l'importance de la réparation à l'importance de la rétribution	111
1.4.2. Les types de réparations et leurs bénéficiaires : d'une approche communautaire à une approche symbolique	115

<b>Chapitre 2. La construction d'une justice internationale pour les victimes et les réticences subséquentes.</b>	<b>121</b>
2.1. La construction d'une justice pour les victimes : l'influence croisée du droit international pénal, du droit international des droits humains et de la justice transitionnelle	123
2.1.1. La reconnaissance tardive des victimes dans les négociations en vue de l'adoption du Statut de Rome	124
2.1.2. La construction d'une justice pour les victimes en contexte : fertilisation et circulation professionnelle	131
2.2.3. Nuancer le récit dominant : pourquoi l'hypothèse de la construction d'une justice pour les victimes est-elle la plus convaincante ?	137
2.2. L'influence des droits humains des victimes sur la jurisprudence de la Cour pénale internationale	147
2.2.1. Les droits humains des victimes comme point de référence : l'exemple de l'accès aux procédures	148
2.2.2. Les droits humains des victimes comme fondement : l'exemple du droit à la participation	152
2.2.3. Les droits humains des victimes comme élément de légitimation : l'exemple du droit à la réparation	160
2.3. Les réticences du droit international pénal face à une justice pour les victimes : quelques exemples et pistes d'explication	167
2.3.1. Les résistances à la justice pour les victimes dans la jurisprudence des juridictions internationales pénales	168
2.3.2. L'exemple du droit à la réparation : les réticences à une vision réparatrice de la justice internationale pénale	171
<b>Chapitre 3. La place réservée aux victimes au sein des juridictions internationales et internationalisées créées après l'adoption du Statut de Rome : l'influence de la jurisprudence de la Cour pénale internationale</b>	<b>179</b>
3.1. La jurisprudence de la Cour pénale internationale : une orientation pour les Chambres extraordinaires au sein de tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial pour le Liban	181
3.1.1. Les victimes devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens : de parties à participantes civiles	181
3.1.2. L'expérience du Tribunal spécial pour le Liban	199
(a) La reconnaissance des victimes devant le TSL : une rationalisation en amont	199
3.2. Les résistances au modèle de prise en charge des victimes établi par la CPI	217
3.2.1. Les droits des victimes devant les Chambres africaines extraordinaires : l'exception qui confirme la règle ?	217
3.2.2. La réticence récurrente des juridictions internationales et internationalisées aux réparations	220
<b>Première partie. Conclusion.</b>	<b>237</b>
<b>SECONDE PARTIE. LA PLACE RESERVEE AUX VICTIMES PAR LA JUSTICE INTERNATIONALE PENALE AU-DELA DES PROCEDURES.</b>	<b>239</b>
<b>Chapitre 4. La place réservée aux victimes par la justice internationale pénale : une justice en périphérie ?</b>	<b>243</b>
4.1. Travail de sensibilisation et marketing : mise en place et mise en scène du travail auprès des victimes	245
4.1.1. Les activités de sensibilisation des juridictions internationales et hybrides : mise en place d'une justice pour les victimes	245

4.1.2. Les activités des juridictions pénales internationales et internationalisées sur les réseaux sociaux : mise en scène du travail d'une justice pour les victimes	261
4.2. Une justice pour les victimes par les tiers : le rôle accru des intermédiaires en périphérie de l'espace international pénal	273
4.3. Le rôle accru des organes non judiciaires : la <i>déjudiciarisation</i> partielle de la justice pour les victimes	288
4.3.1. Le Greffe et le Fonds comme arbitres des droits des victimes : déjudiciarisation de la justice pour les victimes à l'intérieur des murs	289
4.3.2. Le double mandat du Fonds au profit des victimes : mélange des genres comme indice d'une déjudiciarisation et périphérisation de la justice pour les victimes	301
<b>Chapitre 5. La managérialisation de la prise en charge des victimes : Faire et paraître faire ?</b>	<b>315</b>
5.1. La managérialisation de la justice internationale pénale. Définition, concepts et déploiement.	318
5.1.1. Qu'est-ce que la managérialisation ? Le rapport « coût-efficacité » comme idéologie	318
5.1.2. Les juridictions internationales pénales : un terrain propice pour la managérialisation	322
5.2. La managérialisation organisationnelle des victimes ou le potentiel politique du chiffre. Une justice internationale pénale pour les victimes, illustrée par le quantitatif plutôt que le qualitatif.	343
5.2.1. La multiplication puis la rationalisation des organes chargés des victimes : en quête d'une organisation à moindre coût	344
5.2.2. Victimes et justice internationale pénale : la politique des indicateurs et du service à la clientèle	359
5.3. Le langage managérial dans la jurisprudence ou le managérialisme judiciaire appliqué aux victimes.	371
5.3.1. La managérialisation du processus de demandes de participation des victimes	372
5.3.2. La managérialisation de la représentation légale des victimes	382
<b>Seconde partie. Conclusion.</b>	<b>389</b>
<b>Conclusion.</b>	<b>391</b>
1. La difficile prise en charge des victimes, révélatrice des limites rencontrées par la justice internationale pénale ?	392
2. Les victimes : de chiffres légitimateurs à l'horizon d'une réinvention ?	400
<b>Bibliographie</b>	<b>404</b>